

## ANNEXE 1 – Application de l'article 1 de la Convention pluriannuelle d'Objectifs

### PROGRAMME D' ACTIONS ET OBJECTIFS 2014- 2017

L' Association a pour mission de gérer de manière administrative, humaine et financière, l'animation des structures adaptées et sécurisées, en direction des enfants de 3 ans à 17 ans.

L' Association représentée par son conseil d'administration, participe à toutes les réunions de concertation et de bilan concernant ce secteur d'activité.

L' Association garantit un fonctionnement des structures cohérent avec la politique Enfance et Jeunesse menée par la Communauté de Communes du Créonnais, définie dans le Contrat Enfance Jeunesse contractualisée entre la Communauté de Communes du Créonnais et les partenaires institutionnels.

Par voie d'avenant, les objectifs définis ci-après pour la période 2014-2017 pourront faire l'objet d'ajustements en fonction de l'évolution des besoins observés conjointement par l'association et les services de la Communauté de communes.

#### 1. LES OBJECTIFS 2014-2017 :

##### 1. Les objectifs généraux

L' Association s'engage à :

- Maintenir des tarifs permettant une accessibilité pour tous et une mixité sociale, en incluant des tarifs préférentiels pour les résidents de la Communauté de Communes du Créonnais
- Maintenir et faire évoluer la qualité des services proposés
- Favoriser l'implication active des parents dans la vie des structures,
- Garantir une éthique pédagogique et professionnelle pluridisciplinaire, permettant l'épanouissement du jeune enfant en toute sécurité
- Respecter les principes de laïcité et de neutralité au sein des accueils.
- Gérer les installations et les activités dans l'intérêt des usagers en respectant les obligations légales en matière d'hygiène, de sécurité, de taux d'encadrement, de médecine préventive et de réglementation du travail
- Maintenir en bon état de conservation le patrimoine immobilier mis à disposition par la collectivité
- Mettre en place et animer un comité de suivi en présence des partenaires principaux afin d'atteindre les objectifs définis par l'annexe 1, encadrant strictement le financement des actions confiées.

##### 2. Les objectifs pédagogiques

Conformément au Schéma de Développement Enfance Jeunesse 2014-2017 contractualisé entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde et la Communauté de Communes du Créonnais, l' Association exerce son activité au regard des objectifs suivants :

Axes	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Critères	Indicateurs
<b>Favoriser la cohésion sociale</b>	Concilier vie familiale et professionnelle en diversifiant les modes d'accueil	Conforter la complémentarité des structures sur l'ensemble du territoire.	Couverture de la population du territoire	Ratios par typologie à partir de statistiques
			Implantation équilibrée des services collectifs	Cartographie et respect des bassins de vie; Résidence du public par commune
			Diversité et attractivité de l'offre	Variété et complémentarité des interventions
	Soutenir la solidarité entre générations	Recréer et renforcer le lien entre générations	Mixité des publics	Données du public répertoriées par structures,
<b>Soutenir la fonction parentale</b>	Soutien des familles et accompagnement aux modes de garde	Conforter son rayonnement sur le territoire	Implication des familles, travail de mobilisation auprès des familles	Participation aux instances et moments forts mis en place; conseils de structure, réunions collectives, débats, manifestations conviviales
	Donner aux parents les moyens d'assumer leurs responsabilités éducatives	Conforter l'accessibilité pour tous les enfants du territoire	Adaptation des tarifs pratiqués en fonction des situations sociales	Grille de tarifs accessibles par tranches de QF / études d'impacts
		Conforter la cohérence et la complémentarité des structures d'accueil sur le territoire, travailler sur des passerelles possibles	Rencontres avec les partenaires du territoire	Etude de la fréquentation par les familles (fréquence, représentativité des familles utilisatrices)
			Organisation et coût des transports	Etude sur les modes de déplacement et les mutualisations des moyens sur le territoire
		Créer des espaces de rencontre et d'information entre les différents partenaires et les parents	Information des familles et des jeunes Communication ciblée sur la parentalité	Retour des utilisateurs, Nouvelles familles, ou fidélisation du public Plaquettes, Affichages...
	Mettre en place des animations qui respectent la spécificité des publics "Petite Enfance et "Jeunes"	Diversifier les temps d'accueil au public	Programmation spécifique et évaluations de ces temps	Fréquentation des activités proposées
		Prendre en compte les problématiques de mobilité, de rythme de vie et d'accessibilité	Réactivité du territoire Actions partenariales	Enquêtes Enfants/Parents, Modalités d'implication des parents
	<b>Favoriser le développement harmonieux de l'enfant et du jeune</b>	Soutenir l'offre d'éveil et la recherche d'autonomie	Renforcer la cohérence éducative du territoire, en se rendant complémentaire des partenaires du territoire.	Cohérence des actions, en lien avec les objectifs du PEDT. Propositions d'ateliers TAP dans les écoles de la CCC en concertation avec les autres associations et les responsables d'accueils périscolaires
Soutenir la continuité éducative en lien avec le PEDT				

### 3. Les objectifs liés au Contrat Enfance Jeunesse

Au regard du Contrat Enfance Jeunesse 2014-2017 signé entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Communauté de Communes du Créonnais, l'Association s'engage à :

- Maintenir des capacités d'accueil annuel par structure supérieures ou égales aux capacités d'accueil contractualisées mentionnées dans l'annexe 2 du Contrat Enfance Jeunesse 2014-2017 « *Situation de l'offre à la signature de l'engagement contractuel et perspectives de développement* ».
- Maintenir des taux d'occupation des structures supérieurs ou égaux à 60% des capacités d'accueil
- Signaler à la Communauté de Communes tout changement ou empêchement justifié dans les délais impartis pour les bilans quantitatifs et qualitatifs annuels, communiquer ces bilans aux services de la Communauté de communes dès qu'ils sont réalisés
- Signaler à la Communauté de Communes toute modification liée au fonctionnement des structures **dans un délai minimum de 6 mois avant le changement.**
- Communiquer à la Communauté de Communes l'ensemble des pièces relatives à la contractualisation avec la CAF et la MSA.

### **2-LES STRUCTURES:**

La Communauté de Communes décide par délibération l'octroi d'une subvention annuelle ventilée en interne par l'Association en fonction des actions menées ci-dessous.

1. ALSH Périscolaire 3/12 ans Multi-pôles
2. ALSH extrascolaire 3/12ans (Sadirac)
3. ALSH SPORT 6/11 ans périscolaire et extrascolaire
4. ALSH Jeunes 12-17ans extrascolaire

En raison des conditions d'attribution financières des organismes autres que la Communauté de Communes, notamment celles requises par la CAF, la ventilation est examinée par la commission compétente de la Communauté de Communes qui peut être amenée à définir en concertation avec l'association une grille de financement communautaire. En effet un montant par action sera attribué précisément.

L'objectif des structures est d'accueillir des enfants entre 3 et 17 ans, en l'absence de leur tuteur légal, sur un temps défini à l'heure ou à la journée.

Le principe est de mettre à disposition des familles un service composé d'un espace et d'un encadrement organisé, sécurisant et épanouissant pour leurs enfants, âgés de 3 à 17 ans.

Le tarif appliqué est calculé sur la base des ressources du foyer correspondant à des tranches de quotients familiaux en lien avec la politique tarifaire de la Communauté de Communes.

Les objectifs sont d'assurer une qualité d'accueil répondant aux attentes et aux besoins des familles, de répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant, de garantir sa sécurité, de lui offrir des moments de repos et d'apprentissage par une pratique ludique.

Chaque accueil se doit d'être en conformité avec les réglementations spécifiques de la DDCS et des services de la PMI, les projets éducatifs et pédagogiques sont revus chaque année par les équipes d'animation et transmis aux services de la Communauté de communes.

<b>1. ALSH PERISCOLAIRE MUTLI POLES</b>
---

En application de la réforme des rythmes scolaires, la gestion d'un nouveau pôle de loisirs a été confiée à l'association à compter de septembre 2013, puis deux autres en septembre 2014 afin de proposer aux familles un service de proximité pour accueillir leurs enfants après l'école, exclusivement les mercredis après-midi en périodes scolaire.

<b>Année scolaire 2013/2014</b>	Nombre de places	<i>Pôle de Créon</i>	L'ALSH de Sadirac de 96 places a fonctionné en journées complètes pour accueillir les enfants n'ayant pas encore débuté la réforme des rythmes scolaires à 4 jours et demi	
	- de 6 ans	24		
	+ de 6 ans	24		
	Total	48		
<b>Année scolaire 2014/2015</b>	Nombre de places	<i>Pôle de Créon</i>	<i>Pôle de Baron</i>	<i>Pôle de St Genès de Ld</i>
	- de 6 ans	24	16	16
	+ de 6 ans	24	24	24
	Total	48	40	40
<b>Années scolaire 2015/2016 2016/2017</b>	Nombre de places	<i>Pôle de Créon</i>	<i>Pôle de Baron</i>	<i>Pôle de Sadirac</i>
	- de 6 ans	30	16	44
	+ de 6 ans	42	20	58
	Total	72	36	102

La nouvelle définition du temps périscolaire par décret en Novembre 2014, a conduit à repenser le fonctionnement des accueils de proximité proposés aux familles.

La communauté de communes confie à l'association Loisirs Jeunes en Créonnais, la gestion humaine, matérielle et financière d'un ALSH périscolaire multi pôle de 188 places les mercredis après-midi en période scolaire soit 36 demi-journées en moyenne en fonction du calendrier scolaire. Les communes restent en charge du temps de restauration du midi, toute modification de ce fonctionnement entrainerait un avenant à la présente convention. Les accueils périscolaires sont ouverts de 13h à 18h30, sauf celui de Baron qui débute à 13h30.

L'association s'engage à appliquer les réglementations en vigueur dans le cadre périscolaire avec notamment un taux d'encadrement assoupli, il a été convenu d'assurer un encadrement à 1/10 en - de 6 ans et 1/14 en + de 6ans, et à veiller à la maîtrise du coût de fonctionnement de cette structure.

La participation de la CdC sera plafonnée à un coût de l'acte qui ne doit pas excéder 4€.

Pour l'année 2016 : 36 mercredis d'ouverture avec 210 places proposées.

La demi-journée alsh sans repas compte pour 4h au regard de la CAF et pour plus de cohérence, la CdC s'appuie sur le même fonctionnement quant à sa contrepartie financière pour l'exercice des missions confiées. La participation de CdC est de 1.75€ par heure par enfant sur le temps périscolaire.

Soit pour 2016 une capacité d'accueil de 30 240 heures,  $1.75€ \times 30\ 240\ h = 52\ 920\ €$  pour cette structure.

L'objectif de fréquentation des structures doit être à minima de 80%

## 2. ALSH EXTRA SCOLAIRE CLIC

La CdC confie à l'association Loisirs Jeunes en Créonnais la gestion matérielle, humaine et financière du centre de loisirs intercommunal extrascolaire situé à Sadirac qui propose un accueil en journées complètes de 7h30 à 18h30.

Ce centre de loisirs fonctionne durant les petites et grandes vacances scolaires pour 96 à 120 places.

Petites vacances : 96 places / Hiver-10 jours / Printemps-10journs / Automne-10 jours / Fermeture durant les vacances de Noël

Vacances d'été : 120 places en Juillet (19 jours) et 108 places en Aout (20 jours)

La participation de la CdC sera plafonnée à un coût de l'acte qui ne doit pas excéder 5€.

La journée ALSH représente 8 heures au sens de la Caisse d'Allocations Familiales.

Le nombre d'heures prévisionnel pour les vacances scolaires de 2015 est estimé à :

$(96 \text{ enfants} \times 30 \text{ jours}) + (120 \text{ enfants} \times 19 \text{ jours}) + (108 \text{ enfants} \times 20 \text{ jours}) = 7236 \text{ Journées enfants}$   
Soit 57 888h de capacité d'accueil.

La participation de la CdC pour l'ALSH extrascolaire est de 2.70€ de l'heure par enfant présent. Pour un exercice complet, le montant de la contrepartie financière versée à l'association pour l'exercice de ces missions est ainsi estimé à 156 298 €

L'objectif de fréquentation des structures doit être à minima de 80%

## 3. ALSH SPORT PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

Cette structure offre une possibilité d'accueil à la journée de 24 enfants de 6 à 12 ans durant les vacances scolaires et à la demi-journée les mercredis après-midi.

La participation de la CdC sera plafonnée à un coût de l'acte qui ne doit pas excéder 5€ pour les temps extrascolaire et de 3€ sur les temps périscolaires

La participation de la CdC pour le temps périscolaire est de 1.75 € de l'heure par enfant.

Soit pour 2015 : 36 mercredis X 24 places X 4h = 3456 heures de capacité.

La participation de la CdC est estimée à  $3456 \times 1.75\text{€} = 6\,048\text{€}$

La participation de la CdC pour l'extrascolaire sport est de 3 € de l'heure par enfant présent.

Pour les vacances scolaires : 53 jours X 24 places X 8h = 10 176 heures de capacité.

La participation de la CdC est estimée à  $10\,176 \times 3\text{€} = 30\,528\text{€}$

Le montant total de la participation de la CdC en contre partie de la mission confiée est estimé à 36 576 € pour un exercice complet.

L'objectif de fréquentation des structures doit être à minima de 80%

## 4. ALSH JEUNES EXTRA SCOLAIRE

Un diagnostic du public jeunes 12-25 ans a été mené sur le territoire pour adapter les services proposés aux besoins des jeunes. Ce diagnostic a démontré l'intérêt des jeunes pour les activités sportives et culturelles et leur indisponibilité en période scolaire pour participer à des activités.

Jusqu'alors la CdC confiait à l'association Loisirs Jeunes en Créonnais la gestion et l'animation de l'ALSH jeunes de 24 places en période scolaire les mercredis et samedis ainsi que sur le temps méridien par des ateliers au collège, et en période extrascolaire lors des vacances.

A l'issue du diagnostic mené, La Communauté de Communes confie à compter de Septembre 2015 à l'association Loisirs Jeunes en Créonnais la gestion administrative, humaine, matérielle, et financière d'un ALSH Jeunes de 24 places lors des vacances scolaires

Hiver-10 jours / Printemps-10jours / Automne-10 jours / Vacances d'été – 39 jours.

La capacité d'accueil annuelle sur un exercice comptant uniquement le fonctionnement des vacances scolaires est de 24 x 69 jours x 8heures = 13 248 heures

Un volet d'heures supplémentaires pour l'organisation de manifestations, temps forts ou préparations des temps de vacances sera étudié chaque année en fonction de projets présentés, dans le cadre de l'annexe 3.

La participation de la CdC sera plafonnée à un coût de l'acte qui ne doit pas excéder 5€.

La participation de la CdC pour le temps extrascolaire est de 2.70€ soit 35 769 € pour un exercice complet.

L'objectif de fréquentation des structures doit être à minima de 80%

### **3- RECAPITULATIF DU FINANCEMENT PREVISIONNEL DES STRUCTURES**

<b>Subvention CCC Prévisionnelle</b>	<b>€ / heure</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
<b>ALSH PERISCOLAIRE MULTI POLE</b>	<b>1.75€</b>	<b>45 000</b>	52 920 €	52 920 €
<b>ALSH CLIC EXTRA SCOLAIRE</b>	<b>2.70€</b>	<b>150 000</b>	156 298 €	156 298 €
<b>ALSH SPORT</b>	<b>1.75 € et 3 €</b>	<b>45 000</b>	36 576 €	36 576 €
<b>ALSH JEUNES</b>	<b>2.70 €</b>	<b>60 000</b>	35 769 €	35 769 €
<b>TT Subvention CCC Prévisionnelle</b>		<b>300 000</b>	<b>283 563 €</b>	<b>283 563 €</b>

L'exposé des actions précitées, encadrées par la présente convention, ne limite en rien le champ d'action de Loisirs Jeunes en Créonnais eu égard à son projet associatif.

Toutefois, les actions portées en dehors du cadre des missions confiées par cette annexe, ne feront pas l'objet d'un soutien financier de la collectivité.

Toute modification des capacités d'accueil, de l'amplitude d'ouverture des structures doit faire l'objet d'une demande écrite et circonstanciée adressée aux services de la Communauté de de Communes. Si cette demande fait l'objet d'une suite favorable ; alors un avenant à la présente convention sera contractualisé entre les deux parties.

**Fait à Sadirac , le 01/07/2015**

**Madame la Présidente de la  
Communauté de Communes du  
Créonnais**

**Mathilde FELD**

**Madame la Présidente de  
l'Association Loisirs Jeunes en  
Créonnais**

**Aurélie DULAURENT**